

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 MAI

A LA CHAMBRE

Un notaire, conseiller général du Morbihan, l'honorable M. Peschard, est accusé de faux par un malhonnête homme ; vite le procureur de la République le fait arrêter, mettre au secret — il s'agit d'un conservateur ; — cependant, les experts déclarent que la signature incriminée est authentique, et la Chambre des mises en accusation de la Cour de Rennes rend une ordonnance de non-lieu.

Un notaire, conseiller général, maire et suppléant du juge de paix de Ploubalay (Côtes-du-Nord), M. Homery, est convaincu de faux, de manœuvres dolosives au préjudice de ses clients ; depuis 1880, il poursuit ses méfaits. Des plaintes sont portées, elles restent sans réponse. Les spoliés veulent le faire déclarer en faillite, mais la chose ne se peut, M. Homery n'étant pas commerçant ; la cour de Rennes flétrit l'auteur d'actes qu'elle déclare « tomber sous la loi pénale » ; mais M. Homery étant magistrat, le tribunal ne peut prendre l'initiative de l'instance.

Et, non-seulement le sieur Homery n'a été l'objet d'aucune poursuite, mais, à cette heure encore, malgré un vœu solennellement émis à l'unanimité par le Conseil général des Côtes-du-Nord, il est conseiller général, maire, suppléant du juge de paix, chevalier de la Légion d'honneur. Heureux faussaire !

M. Le Provost de Lannay a, dans un brillant discours, interpellé le garde des sceaux à ce sujet. Qu'a répondu M. Thévenet ?

Aux applaudissements de la majorité, le ministre a pris la défense du sieur Homery. A l'en croire, ce citoyen recommandable serait un pauvre fou irresponsable.

Comment ! C'est à un fou qu'en dépit de toutes les protestations on a maintenu les fonctions de suppléant de juge de paix et de maire !... C'est un fou que les cours et tribunaux ont condamné dans vingt-trois jugements !...

Ici apparaît la comédie organisée pour sauver Homery de la Cour d'assises, comédie d'ailleurs bien grossièrement construite.

M. Thévenet a produit, à la tribune, un certificat médical constatant une attaque de paralysie à la suite d'une lésion du cerveau.

De quelle date est ce certificat ? Du 4 avril 1889.

De quelle date est l'attaque de paralysie constatée ? Du 8 décembre 1888.

Or, la plupart des actes criminels reprochés à Homery sont antérieurs à ces deux dates. Les premiers d'entre eux ont été commis en 1880, 1881 et 1882. Et, dans le courant de ces mêmes années, se placent plusieurs des procès civils intentés au coupable.

L'excuse est donc misérable. La vérité c'est que le certificat médical a été délivré au lendemain du dépôt de l'interpellation de M. Le Provost de Lannay. Menacé d'un orage, le garde des sceaux a voulu se procurer un paratonnerre.

Malheureusement pour lui, son ustensile est de fort mauvaise qualité. La Droite en a accueilli l'exhibition avec une hilarité des plus

irrévérencieuses. Et M. de Lannay a obligé M. le ministre à remettre l'instrument.

Lisez la pauvre défense de M. Thévenet, lisez la réplique de son interpellateur, vous verrez comme l'exécution du garde des sceaux a été complète.

Il est regrettable que M. le Provost de Lannay n'ait pas cru devoir donner à son éloquente interpellation la conclusion d'un ordre du jour.

Sans doute le gouvernement et la majorité se sont engagés en séance derrière le sieur Homery, mais il n'eût pas été pourtant inutile de mettre les ministres et les députés de la Gauche en demeure de prendre tous, publiquement et personnellement, par la voie solennelle d'un scrutin, la responsabilité de la scandaleuse impunité accordée au voleur et au faussaire de Coubalet.

« Nous ne pouvons pas prendre la défense de cet homme-là », s'était écrié M. de Lanessan dans une interruption adressée à ses collègues harlots des Gauches.

Le chef suprême de la magistrature, le gouvernement de l'austère Sadi et la majorité républicaine n'ont pas hésité à prendre la défense du sieur Homery.

Le pays jugera.

L'OPINION DE M. RANC

D'un article que M. Ranc a publié dans le *Matin* pour répondre aux idées récemment émises par M. Millerand en matière de concentration républicaine, nous extrayons l'aphorisme suivant :

« Aux élections prochaines, c'est l'existence même de la République qui sera en question. Il ne s'agit pas de savoir qui des radicaux ou des modérés prendra le pouvoir, mais si la République vivra. »

M. Ranc se moque agréablement de ses lecteurs. Il sait fort bien que ses amis ont enlevé de la Constitution l'article qui laissait au pays le droit de choisir le gouvernement qui lui convient. Ce qui sera en question dans les prochaines élections, c'est de rendre au suffrage universel les libertés que les radicaux lui ont enlevées. Le jour où les députés nouveaux auront réussi à rendre au pays son imprescriptible droit de s'organiser comme il l'entend, ils s'inspireront de leur patriotisme ; mais, en attendant, il ne s'agira pas, aux élections prochaines, de poser la question entre la République et la Monarchie, mais entre l'oppression républicaine et la liberté.

Loi contre les candidatures officielles

Nous avons déjà eu occasion de parler de la proposition de loi présentée par M. Michelin, député de la Seine, ayant pour objet d'assurer le libre exercice du suffrage universel en réprimant la candidature officielle et la pression électorale.

Voici les motifs de cette proposition de loi :

« Messieurs,

» Le peuple doit exercer librement sa souveraineté.

» En attendant l'établissement du régime direct, seul vraiment compatible avec la souveraineté nationale, le peuple doit choisir ses mandataires librement et sans pression administrative.

» En conséquence, les préfets, les maires et tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire doivent s'abstenir, dans les élections, de patronner ou de recommander tel ou tel des candidats.

» La candidature officielle, qui a toujours été combattue par les républicains sincères et qui ne peut être pratiquée que par un gouvernement autoritaire et de réaction, doit être énergiquement prohibée et sévèrement punie comme constituant un délit contre la souveraineté du peuple.

» Nous estimons qu'il est juste d'édicter les mesures nécessaires pour empêcher la candidature officielle et de frapper les fonctionnaires qui commettraient le délit de pression électorale de la déchéance des droits politiques, et par conséquent de la déchéance de leurs fonctions, sans préjudice d'une amende de 100 à 2,000 francs.

Le Parlement, quel que soit d'ailleurs la confiance qu'il peut avoir dans le gouvernement, ne saurait, à notre avis, prendre trop de précautions pour assurer le respect dû à la souveraineté des électeurs qui est incompatible avec la candidature officielle.

» Pour les motifs qui précèdent, nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de la Chambre la proposition suivante :

« ARTICLE UNIQUE

- » La candidature officielle est prohibée.
- » Il est interdit, en conséquence, à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire de patronner aucun des candidats ou d'exercer une pression électorale quelconque, sous peine de la déchéance des droits politiques et d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

La proposition est excellente ; malheureusement, elle ne peut servir à rien.

Alors même qu'elle serait adoptée, il manquerait encore une sanction à cette prohibition. Qui est-ce qui poursuivrait les fonctionnaires coupables ? Le gouvernement ? Mais c'est lui qui exige de ses fonctionnaires qu'ils fassent de la candidature officielle !

Il n'y a qu'un moyen de combattre la candidature officielle : c'est de voter contre tout candidat suspect d'attache avec le gouvernement.

INFORMATIONS

M. Amagat a continué son discours sur le budget, au milieu des interruptions violentes de la gauche et des ministres incapables d'entendre de dures mais incontestables vérités. L'éloquent député, après avoir, avec une admirable précision, dressé le bilan financier, a indiqué les moyens de combler, en partie du moins, les trous faits à la caisse du Trésor par un régime d'incapacité et d'imprévoyance, et il a annoncé aux fauteurs du gaspillage républicain que leur condamnation était proche. Le

peuple, en effet, est las de payer les frais de la clientèle électorale des politiciens.

« Faisons vite » dit le *Rappel*, qui trouve gênant l'examen des comptes de la République.

On sait qu'à la suite du terrible accident survenu récemment à deux torpilleurs de trente-cinq mètres entre Cherbourg et Le Havre, le ministre de la marine a décidé de faire transformer ces petits bâtiments de manière à éviter le retour de pareilles catastrophes.

L'amiral Krantz, pour réaliser son projet, a déposé à la Chambre une demande de crédit de 750.000 fr. C'est à ce chiffre qu'est évaluée au minimum la dépense pour la transformation des cinquante torpilleurs de trente-cinq mètres que nous possédons ; soit 15,000 fr. par torpilleur.

Le ministre fait savoir dans sa demande que ce travail ne sera pas effectué dans les arsenaux de l'État et qu'il compte traiter pour l'exécution avec diverses sociétés de construction.

LE GÉNÉRAL BOULANGER ET SON COMITÉ

MM. Laguerre, Millevoye et Le Hérisse sont partis pour Londres afin de conférer au sujet des dissensions qui se sont élevées dans le sein du comité national à propos des candidats auxquels le général Boulanger a promis son appui sans attendre la décision du comité.

Une scission complète est sur le point de se produire dans le parti boulangiste, si le général Boulanger, par un engagement formel, ne déclare pas accepter la résolution du comité de refuser l'estampille à tout candidat qui n'accepte pas de signer le programme républicain.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

On lit dans la *Patrie* :
 « Une circulaire ministérielle a été envoyée à tous les préfets pour les convoquer à venir conférer avec le ministre de l'intérieur en vue des élections générales à partir du 1^{er} juin prochain.

» Ils sont convoqués par région, et le ministre ne recevra pas plus de dix préfets chaque jour. — Voilà très-nettement les préparatifs de la candidature officielle qui commencent. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — D'après le *Vaterland* de Vienne, M. Crispi se serait adressé à M. de Bismarck et l'aurait prié d'user de son influence pour faire interdire par le gouvernement autrichien le congrès catholique qui s'est tenu récemment. Le chancelier aurait répondu qu'une telle interdiction était impossible dans un Etat constitutionnel, où les catholiques composaient la majorité, et qu'on ne pouvait les empêcher de discuter leurs intérêts religieux, pas plus que lui-même ne pouvait et ne voulait en empêcher, à l'occasion, les catholiques allemands.

Sur une seconde prière du ministre italien, qui demandait qu'au moins le chancelier usât de son influence à Vienne pour empêcher que

la question papale fut abordée dans ce congrès, le chancelier répondit que cette démarche était impossible, attendu qu'une assemblée catholique ne pouvait pas ne pas reconnaître le droit du Pape et qu'il ne pouvait pas plus l'empêcher en Autriche qu'il ne l'avait pu en Allemagne.

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL MILLOT

Une dépêche d'Angoulême annonce que le général Millot, ancien commandant en chef au Tonkin, est mort samedi soir d'une attaque d'apoplexie.

Il était surtout très protégé dans le monde républicain.

On fit grand bruit, quand il était commandant de la place de Paris, de son refus d'aller à un dîner donné par M. Grévy.

« La présence des princes prétendants et la conspiration orléaniste, écrivit-il, ne me laissent pas le loisir d'aller dîner en ville. »

On en fit des gorges chaudes, sauf à l'Élysée où cette grotesque réponse excita l'admiration.

Deux mois plus tard, le 3 mars 1883, il était nommé général de division, et allait remplacer comme commandant du corps expéditionnaire du Tonkin l'amiral Courbet, qui ne put se consoler de se voir ainsi disgracié sans motif, après s'être couvert de gloire à Son-Tay.

Du reste, le général Millot ne se montra pas à hauteur de la tâche qui lui avait été confiée, et le gouvernement dut bientôt le rappeler en France pour mettre un terme au cours de ses sottises. La plaque de grand-officier de la Légion d'honneur lui fut cependant accordée comme compensation.

Mis à la tête de la 18^e division d'infanterie, à Angers, il fut l'objet de vives critiques de la part des écrivains militaires, à la suite des grandes manœuvres combinées des 9^e et 11^e corps d'armée.

Le général Millot a fait preuve d'une incapacité complète dans la tactique qu'il a déployée depuis Thouars jusqu'à Montrenil-Bellay. On n'a pas oublié à Saumur les gorges chaudes qu'en ont faites les officiers des missions étrangères au retour de la revue de clôture dans la plaine de Méron.

Mais, toujours protégé, cet officier républicain a été, en dernier lieu, placé à la tête de la 23^e division à Angoulême.

ASSAUT D'ARMES

Charles, l'excellent maître d'armes du cercle Saint-Simon, à Paris, ancien professeur à l'École de cavalerie de Saumur, vient de donner son assaut annuel, qui a été des plus remarquables.

Le commandant Derué présidait la séance,

et dans l'assistance nombreuse et aristocratique, nous avons remarqué : le prince de Croy, le prince de Broglie, le prince de Latour-d'Auvergne, MM. le comte d'Orlandes, Roulez, de Chamborand, le capitaine de Vaulogé, de Lamarre-Didot, comte de Galard, comte Lepeltier-d'Aunay, comte de Bizemont, baron J. de Plœuc, comte de Sauvage, Merveilleux-Duvignaux, marquis de Marguerie, comte Guy de La Rochefoucauld, baron de La Grange, Chaix-d'Est-Ange, etc.

Au programme, spirituellement illustré par Gerbaud, d'excellents assauts, parmi lesquels il faut particulièrement citer les suivants :

MM. Aubrée contre le vicomte de Neuville; Berrétrot jeune, maître d'armes du 7^e chasseurs, contre Laurent, belle tenue de part et d'autre, — coups brillants et ripostes adroites; Armand Pons contre Lavallée; Cohade contre le prince de Caraman-Chimay; Nichon contre Denisaire; Gabriel contre le baron Caccamisi, — correction parfaite, coups ingénieux et jeu nerveux; Adolphe Ruzé contre G. de Bonnegarde; Lambelin contre le baron J. du Teil; Corté contre Boulard de Villeneuve; L. Sandfort contre Flachat.

Mais le clou de la soirée a été la passe d'armes remarquable entre Charles et le comte de l'Angle-Beaumanoir.

Pendant un quart-d'heure, les deux adversaires ont lutté sans rompre d'un pas, la pointe en ligne, et sont ramenés finalement manche à manche. C'était un spectacle des plus intéressants que de voir Charles, avec son âge et son poids respectable, s'attaquer au comte de l'Angle-Beaumanoir, un des tireurs les plus cités que nous connaissions. Le comte attaquant avec une vivacité incroyable et Charles immobile et impassible, les deux beaux tireurs ont eu un gros succès mérité.

En somme, soirée excellente pour le Cercle, qui compte nombre d'habiles exerceurs.

LES OFFICIERS ÉTRANGERS

Mercredi soir, à l'École militaire de Paris, le corps d'officiers du 28^e de ligne, sous la présidence du M. le colonel Oby, a reçu officiellement les officiers indigènes et les officiers étrangers venus à Paris avec des détachements de troupes, à l'occasion de l'Exposition. Il y a trois jours, les officiers indigènes avaient été reçus, toujours à l'École militaire, par M. le colonel de la Rochethulon et le corps d'officiers du 6^e cuirassiers.

Les officiers indigènes sont au nombre de trois : le lieutenant Yoro Coumba, des tirailleurs sénégalais; le sous-lieutenant Roman, des cipaves de l'Inde, et le sous-lieutenant Phamnut, des tirailleurs annamites.

Les officiers étrangers sont le capitaine Cochrane et le lieutenant Saint-Clair Murphy, de l'armée de États-Unis, et le lieutenant qui commande le détachement des troupes envoyé

par le gouvernement de la République Argentine.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

THÉÂTRE DE SAUMUR

Hier soir a eu lieu la quatrième et dernière représentation de *Michel Strogoff* (y compris celle donnée jeudi en matinée aux enfants des écoles).

Comme aux représentations de jeudi et de samedi, la salle était trop petite.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle. — Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

À l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte et pour faciliter la visite de l'Exposition Universelle par les habitants de la province, la Compagnie rendra valables, jusqu'au mercredi 12 juin inclus, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares du réseau d'Orléans, du mercredi 29 mai inclus au mardi 11 juin inclus (tarif spécial A, n° 9).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 juin.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean-Baptiste-Alexandre Goussery, pharmacien, d'Angers, et Gabrielle-Sophie-Marie His, sans profession, de Saumur.

Charles-Albert Bougon, champagniseur, et Hermine-Louise Giroud, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Théodore-Joseph Hupon, peintre en bâtiments, et Louise Boucher, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Jean-Rémi Audru (veuf), manœuvre, et Philomène-Agathe Fremioux (veuve), journalière, tous deux de Saumur.

Jean-Marie Thébaud, domestique, de Saumur, et Louise Hérisson, domestique, de Restigné (Indre-et-Loire).

Henri-Zulerand-Marie-Charles d'Albis de Gissac, lieutenant au 13^e chasseurs, détaché à l'École de Saumur, et Marie-Joséphine-Honorine de Surret de Saint-Julien, sans profession, de Puget-sur-Argens (Var).

Victor-Auguste-Baptiste Doc, graveur, et Ernestine-Caroline Faucheux, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor Davy, meunier, de Saumur, et Henriette-Constantine Gauvin, cultivatrice, de Villebernier.

Pierre Pommier, scieur de long, et Eugénie Berger (veuve), chapeletière, tous deux de Saumur.

Les processions de la Fête-Dieu et l'Assemblée des Catholiques

Parmi les vœux qui viennent d'être adoptés par l'Assemblée des Catholiques de Paris, il en est un que nous nous empressons de reproduire à cause de son importance et de son actualité. En voici exactement le texte :

« L'Assemblée exprime le vœu que dans les villes où les processions de la Fête-Dieu sont interdites, les catholiques aient recours au pétitionnement et à tous les autres moyens légaux, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le rétablissement de ces grandes et pieuses solennités. »

Dès l'année dernière, les processions ont été rétablies à Nantes, à la suite de pétitions qui se sont renouvelées pendant quatre années consécutives et qui chaque fois réunissaient environ 30,000 signatures.

Nous sommes informés qu'en ce moment des pétitions circulent à Lille, à Bordeaux, à Marseille, à Tours, où elles reçoivent de très nombreuses adhésions.

Puissent ces beaux exemples encourager les catholiques à revendiquer de toutes parts une liberté qui leur est si chère et dont ils ont été frustrés dans une foule de localités, contre toute justice !

Saumur ne reste point en retard. Plusieurs de nos concitoyens ont pris l'initiative d'une pétition pour obtenir à Saumur cette même liberté religieuse. La pétition qu'ils présentent reçoit partout le meilleur accueil, et les républicains de toutes nuances ne sont pas les moins empressés à apposer leur signature.

Il faut espérer que le maire de Saumur fera droit aux vœux si manifestes de la population.

DINER DU VIN D'ANJOU

Le comité de l'Association amicale des Angevins à Paris informe ses compatriotes que le prochain banquet du *Vin d'Anjou* aura lieu le lundi 27 mai, dans les salons Corazza, au Palais-Royal; il sera suivi d'une soirée musicale et littéraire. Au banquet pourront prendre part les Angevins de passage à Paris, sur leur demande ou leur simple présentation par un membre de l'Association amicale.

Pour le comité :

Le Secrétaire général,

A. GAUCHAS,
7, rue de Thann, Paris.

TOURS. — Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à l'emprunt de 3,500,000 fr. par la ville de Tours.

FRELATERIE DES LIQUEURS

Lorsque vous demandez dans un café un verre de *fine champagne*, on vous donne pour 75 centimes la valeur d'un dé à coudre d'un

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE IV

(Suite)

De ce jour, M^{lle} Liéber cessa de paraître dans la chambre; mais André Leroy y venait, et comme sa visite quotidienne était de la bonté, la bonté dont Gabrielle lui donnait l'exemple, il était exact. La petite Hermine était aussi déléguée par ses sœurs aînées. Elle s'entendait à tout. Qui lui avait appris à doser un breuvage, à mesurer le degré de chaleur voulue, à ouvrir ou à fermer la fenêtre juste au moment où le convalescent en éprouvait le simple désir? Peut-être était-ce un instinct de femme aimante? Ou bien, suivait-elle ponctuellement des avis, des ordres?

Quelle douceur pour David, encore faible et impressionnable, d'entendre ce pas, léger comme un vol d'hirondelle, aller et venir de ça, de là; de voir la petite main gracieuse ranger les plis des rideaux, ou porter délicate-

ment un bouillon, dans une tasse de porcelaine de blancheur de neige, et d'entendre cette voix douce qui disait :

— Ami David, buvez; il est de bonne chaleur; cela vous fera du bien.

L'indiscrette ajoutait :

— Gabrielle a veillé à ce qu'on vous fit un bon consommé. A présent, soyez sage, je vais vous conter une histoire.

Et l'enfant et David bâtissaient, tous les deux, un beau château en Espagne. On y faisait vivre, côte à côte, les fées, les magiciens, les anges du paradis, et même Gabrielle.

— On vous aime bien, chez nous, concluait Hermine. Père prétend que vous êtes organisé pour la musique comme un fils aîné qu'il a perdu. Si vous étiez mon grand frère, comme je serais contente.

Et David devenait rêveur, en répétant :

— Moi, son grand frère !...

Après la visite d'Hermine, Broze recevait celle d'André Leroy. Le poète lui lisait ses auteurs favoris; parfois, il consentait à ouvrir son poème : *la Famille*. Il s'animait en déclamant ces vers, où il avait mis tous les rêves, puis aussi tous les déchirements et toutes les amertumes de ses vingt ans. Les vingt ans d'un

bossu! André était grotesque et gesticulant: ses longs bras s'agitaient avec raideur; sa tête, relevée, semblait faire un effort héroïque pour s'élever hors des épaules trop hautes; mais David ne songeait point à rire. Tant de regrets étaient vivants dans ce poème : *la Famille!*

— Tu seras célèbre un jour, s'écriait Broze attendri.

Et André répondait :

— Si mes vers trouvaient acquéreur, je ferais du bien, des aumônes magnifiques.

Un touchant sourire accompagnait, sur les lèvres de l'infirme, cet espoir si souvent formulé : « Ses vers trouvant acquéreur »; puis, vivement, gaiement :

— Réussir! Réussir!... illusion, mon cher. J'ai bien là, dans ma bosse, tout un stock d'idées; mais elles sont trop tristes; elles n'auront pas cours... Ah! que de bon cœur je céderais mon lamentable fonds.

Et levant encore ses disgracieuses épaules : — Pourquoi se désoler? Tous ne peuvent arriver. Il en faut au bas de l'échelle; sans cela, qui admirerait?

Cependant André Leroy avait monté d'un échelon. Son député, ancien filateur, bonne voix de basse, orateur enragé, mais qui avait

la déplorable habitude de laisser toujours, au bout de sa plume, les lettres nécessaires à la perfection de l'orthographe, l'avait pris en tendre affection, et le rétribuait généreusement. André avait une si gentille manière de dire, en baissant les paupières, pour cacher la malice de ses yeux :

— Pardonnez-moi, monsieur le député, je me suis permis de mettre au jour quelques mots, quelques lettres, évidemment restés dans votre pensée.

Et le filateur, la main dans son gilet, accentuant chaque phrase de sa voix sonore :

— Oui, légères erreurs, oublis fort pardonnables. J'écris avec une telle rapidité !...

Les chroniques du Sport, signées Amaury de Saint-Gilbert, faisant aussi merveille, on avait confié à leur auteur les articles de bibliographie. Pauvre André, comme il souriait fièrement devant son petit bureau de bois noir, en ouvrant sa volumineuse correspondance, et en constatant les méandres, les labyrinthes, les mines et les contre-mines des jeunes auteurs pour arriver à obtenir un brillant article. D'un coup de plume, il avait parfois envie de démolir, par la chute d'un rocher, ces con-

alcool artificiel aromatisé au moyen d'un bouquet spécial. Il faut être millionnaire aujourd'hui pour se payer une bouteille d'eau-de-vie authentique provenant de Cognac.

M. X. Roques a étudié, dans la *Revue scientifique*, la fabrication des divers bouquets qui servent à obtenir les cognacs, les rhums et les kirschs factices.

Bouquets de cognac. — Les bouquets de cognac sont constitués par des solutions alcooliques de divers éthers gras. On vend sous le nom d'*huile de vin française* et d'*huile de vin allemande*, des essences obtenues par la distillation des lies de vin. Cette fabrication est l'objet d'une industrie assez importante sur les bords du Rhin.

On vend aussi sous le nom d'eau-de-vie allemande ou d'essence de cognac des produits obtenus en attaquant un mélange d'huile de ricin, de beurre, d'huile de coco et d'autres matières grasses par l'acide nitrique.

On transforme ainsi ces matières en un mélange d'acides propylique, butyrique, pélangonique, caprylique, cœnanthylrique, caproïque et valérianique, qu'on éthérifie par un mélange d'alcools éthylique, amylique et métylique.

Il suffit de 400 grammes de ce produit pour aromatiser et transformer en fine champagne 4,000 hectolitres d'alcool !

Bouquets de rhum. — On fabrique les rhums artificiels au moyen de bouquets qui renferment, parmi les substances volatiles, du méthylal et du formiate de méthyle.

On y rencontre aussi du girofle, de la cannelle, on y fait souvent entrer des *infusions de cuir*, qui lui donnent l'arôme recherché des amateurs de rhum.

Bouquets de kirsch. — Les bouquets de kirsch artificiels sont tout simplement des solutions alcooliques étendues d'essence d'amandes amères ou aldéhyde benzoïque, dont l'odeur et la saveur sont très accentuées.

On a quelquefois employé de la nitrobenzine et le benzonitrile pour aromatiser les kirschs artificiels. Voici, d'ailleurs, une des formules employées par les mastroquets pour faire du kirsch artificiel dans leur arrière-boutique : alcool à 94°, 74 litres ; eau, 427 litres ; eau de fleurs d'orange, 2 litres ; essence de noyau, 20 grammes.

UN ENFANT TERRIBLE

Les enfants terribles sont parfois bien amusants. Un soir, au théâtre, au moment où, dans les *Noces de Jeannette*, Jean jette son mobilier par la fenêtre, un mioche s'écrie tout à coup, s'adressant à un monsieur assis à côté de lui :

— Tiens, il fait comme toi, papa !
Et comme le père, furieux des rires qui s'élevaient autour de lui, allait tancer vertement sa progéniture, le gosse fit cette adorable restriction :

duits souterrains... Mais il était bon. Il pensait que le rocher ferait grand mal ; et, si le livre n'était pas une véritable platitude, il écrivait l'éloge ; l'éloge qui, là-bas, allait faire battre un jeune cœur, et briller les yeux. Il est si enivrant ce premier encens !
Gaiement André racontait ces choses ; elles distraient Broze. Le rimeur l'exhortait aussi à la patience, au courage ; et, doucement, paisiblement, passaient les heures de la convalescence.

CHAPITRE V.

Lorsque la fièvre eut abandonné David, le laissant faible encore, mais hors de danger ; lorsqu'un mois après, la jeunesse lui eut rendu l'énergie, la vigueur, son regard brillant, ses amis ne lui parlèrent pas des inquiétudes exprimées dans son délire, de ce regret du labeur forcé, hâtif, qui l'empêchait de faire œuvre de maître ; ils ne lui dirent pas un mot, ne lui adressèrent pas une question ; mais, un jour, posés par la petite main d'Hermine, David trouva, sur sa table, une cassette et un pli.

La lettre, écrite par André Leroy, dictée par l'organiste, était ainsi conçue :

— Quand tu es saoul !
Les fauterils eux-mêmes ont ri.

On parle d'un fonctionnaire bourru, insupportable et bête à manger du foin.

— On ne sait comment le prendre, dit quelqu'un.

— C'est vrai, réplique un autre, c'est une cruche sans anses.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 19 mai 1889.

Les affaires se sont beaucoup ralenties dans les derniers jours de la semaine et, par suite des défauts de transactions, les cours témoignent de quelque lourdeur. Le 3 0/0 clôture à 87.47 ; le 4 1/2 0/0 fléchit à 205.35.

Le Crédit Foncier finit à 1,341.25. Ses bénéfices pour le premier trimestre s'élèvent à 6,173,000 fr. Les obligations à lots des emprunts 1879 sont à 470 ; celles de l'emprunt 1880 à 466 et celles de l'emprunt 1885 à 465. On voit que le nivellement des cours tend à s'opérer.

La Société Générale est tenue à 460. Le bilan du 30 avril constate une reprise importante sur les comptes de chèques.

La Banque d'Escompte fait 542.50 ; elle se rapproche pas à pas du cours de 560 qu'elle avait touché avant la crise. Le succès de sa dernière émission, le Saragosse à la Méditerranée, contribuera à la progression des cours. La Banque de Paris a peu varié, restant à 761.25.

Les explications données aux actionnaires ont calmé les appréhensions, l'effet en a été excellent.

La Société de Dépôts et Comptes courants cote 595. Selon l'habitude, elle regagnera en peu de temps le coupon détaché au commencement du mois. Le Crédit Lyonnais se négocie à 687.50.

Le nouvel emprunt russe 4 0/0 or que la maison de Rothschild frères émet le 24 courant, obtiendra le même succès que celui qui l'a précédé. On sait qu'il a pour but la conversion du solde des emprunts 5 0/0. Les obligations 1870, 1872, 1873 et 1884 ont un privilège de souscription irréductible. Elles seront reçues en paiement aux prix suivants, pour 100 livres sterling de capital nominal : Emprunt 1870, 2,574.90 ; — 1872, 2,554.30 ; — 1873, 2,595.50 ; — 1884, 2,554.

Les porteurs de titres de ces emprunts ont tout intérêt à profiter de leur privilège, car s'ils n'en usent pas, le remboursement au pair, auquel ils ne sauraient se soustraire, les atteindra avant la fin de l'année.

L'emprunt est émis à 437.50 par obligation de 500 fr. rapportant 20 fr. nets de tous impôts russes. Ce prix correspond à la cote de 91.50 pour 4 fr. de rente, alors que le 4 0/0 1880 est à 94 coupon détaché.

Le Bon hypothécaire Tunisien est parfaitement approprié aux besoins de l'épargne, il constitue un placement offrant de grandes garanties puisqu'il repose sur les mêmes bases de capitalisation que le Crédit Foncier applique à ses obligations.

Le Panama a passé de 50 à 57.50.
Le 15 mai a eu lieu l'assemblée générale de la Foncière vie. Le solde créditeur net de son compte de profits et pertes s'est élevé à 413,997 fr. 90, chiffre supérieur à celui de 1887. La compagnie a pu, grâce à ce solde,

« Mon cher voisin,
» N'essayez pas de refuser ce prêt. Toutes vos raisons seraient trouvées sans valeur ; tous vos arguments — rétorqués. On doit s'obliger entre amis, se tendre la main entre artistes. Vous ne pouvez reprendre ce travail forcené, qui vous a conduit à deux doigts de la mort.

» Acceptez donc, sans rougir. Ces cinquante louis vous aideront dans les débuts d'une vocation que j'ai reconnue réelle, sérieuse et pleine d'espérance.

» Souvent je vous écoute, lorsque vous êtes au piano, et mon expérience ne m'a jamais trompé. Vos œuvres sont touffues, ardentes ; mais elles ont trop de feuilles, trop de flamme. Il faut, avec mesure, élaguer ce buisson ; avec intelligence, diriger cette flamme. Rappelez-vous que rien de beau ne peut se produire que par un rude labeur. Vivez avec les maîtres. Puisez sans cesse aux sources éternelles du grand, du vrai. Et puis encore, mon cher voisin, si la compagnie de nos morts immortels semble parfois trop sérieuse à votre jeunesse, venez chez des amis qui s'intéressent à vous, qui ont été touchés de votre fierté, de votre énergie. Venez chez un pauvre artiste qui, comme vous, a souffert dans sa jeunesse ; car

contribuer un dividende de 7 50 par action au lieu de 7 fr. en 1887.

En s'adressant à la Société des Voyages internationaux, nos lecteurs pourront visiter l'Exposition en toute sécurité sans risques d'être exploités. La Société, moyennant un forfait, leur assure un bon gîte et une nourriture de premier choix.

L'obligation des Chemins Économiques est passée en huit jours de 377 à 380.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 19 Mai 1889.

Versements de 79 déposants (19 nouveaux), 38,353 fr. 81.

Remboursements, 22,890 fr. 05.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Une vraie trouvaille !

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une combinaison qui leur permettra de se mettre à l'abri de l'exploitation exagérée des Hôtels et Restaurants de Paris à l'égard des visiteurs de l'Exposition.

Nombre de personnes arrivant à Paris se voient en effet dans l'impossibilité de calculer leurs dépenses à l'avance et en peu de temps ont épuisé le budget dont ils avaient préalablement disposé. Ne connaissant pas les établissements, il leur arrive pour la plupart du temps de payer fort cher tout en étant fort mal traité.

Avec la Société des Voyages Internationaux, plus d'aléa possible, un logement confortable leur est assuré sans crainte de rester plusieurs jours, comme nous l'avons déjà vu, dans l'impossibilité de se loger ; avec la faculté de prendre leur nourriture dans plus de cent des principaux restaurants de Paris, même à la Tour Eiffel ! sans être tenus de prendre leurs repas deux fois de suite dans la même maison.

Nous avons cru obliger nos lecteurs en leur indiquant l'adresse de la Société Générale des Voyages Internationaux à Saumur, 6, rue du Temple, où ils trouveront des bons de séjour à Paris aux prix de : 25 fr. par jour 1^{re} classe, 20 fr. 2^e classe.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque contient dans son numéro du 15 mai :

TEXTE. — Ferdinand Guillemardet, M. Paul Mantz. — L'Épargne, M. H. Marion. — À travers les Landes, M. Ch.-Er. Guignet. — Le Musée Guimet, M. L. de Milloué. — Le phonographe Edison, M. H. Gros. — Un Remords (suite), M. Jean Sigaux. — L'Essai, M. H. Nioug.
Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Conversion et Emprunt Russe

Les Emprunts russes 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884 étant appelés au remboursement ou à la conversion le 24 courant, l'Agence reçoit dès à présent, sans frais :

- 1° Les titres destinés à la conversion ;
- 2° Les souscriptions au nouvel emprunt.

c'est notre lot à tous.

» Je me suis promis de toujours aider les jeunes. Ce serment date de bien loin, alors que, découragé, las de vivre — et je n'avais pas trente ans, — je fus sauvé du désespoir par un vieux prêtre.

» Ce qu'il fit pour moi, je veux le faire pour vous. En mourant, c'est ainsi que ce bienfaiteur me recommanda d'agir. Sans hésitation, acceptez donc mon humble prêt. Je ne vous demande même pas de reconnaissance : j'acquiesce une dette.

» Bien à vous,

» FRANTZ LIÉBER. »

La lettre tremblait dans la main de Broze. Il était vaincu par la délicatesse de l'offre. Il accepterait, mais comme il travaillerait pour s'acquitter un jour.

Cinquante louis !... Un lourd sacrifice, car on n'était pas riche chez le vieux musicien. Sans les mains adroites de Gabrielle qui confectionnaient les vêtements, qui reprisaient patiemment le linge, et distribuaient, avec économie, à la jeune servante, les provisions du ménage, on eût à peine suffi aux charges de l'éducation et à la tenue digne, correcte, hospitalière de la maison.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 0/0 OR

DE CHEMINS DE FER 2^e SÉRIE

de 1.241.992 000 FRANCS CAPITAL NOMINAL

AFFRANCHI À TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5 0/0 encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursables. Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un arrêté ministériel.

L'Emprunt 5 0/0 consolidé de 1884 (7^e série) est, dès à présent, appelé au remboursement pour le 15 Août 1889.

On souscrit : **VENDREDI 24 MAI** chez **MM. de Rothschild frères**, 21, rue La Fayette.

Au prix de 457.50 par obligation de 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

Jouissance 4 0/0 = 20 fr. en souscrivant ;
1^{er} juillet 17 1/2 0/0 = 87 fr. 50 à la répartition
1889. 20 0/0 = 100 fr. le 21 août 1889
50 0/0 = 250 fr. le 18 sept. 1889

Faculté de libération anticipée à 2 0/0 l'an à partir du 12 Juin prochain.

En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que 455 fr. 75 par obligation.

CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5 0/0

On peut aussi souscrire en titres des Emprunts 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres des susdits emprunts seront irréductibles.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées au prix de 457 fr. 50, jouissance 1^{er} Juillet 1889.

Les titres des anciens emprunts 5 0/0 seront reçus en paiement, aux prix ci-après, pour 100, capital nominal :

Emp. 1870 à fr. 2,574.90 Emp. 1873 à fr. 2,595.50
» 1872 à fr. 2,554.30 » 1884 à fr. 2,544 »

Les soultes, résultant du décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation, seront payées au porteur, en espèces.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres, munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur nominale, avec désignation exacte des titres et l'engagement de les remettre à MM. de Rothschild frères, dans un délai maximum de 21 jours.

(Déclaration faite au timbre le 10 mai 1889.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Cinquante louis !... Qu'ils étaient bons, qu'ils étaient généreux, ces amis nouveaux, et qu'il reconnaissait bien la vérité de cet axiome : « En amitié, ce n'est pas toujours l'ancienneté qui prime : on passe au choix. »

Cinquante louis !... C'est-à-dire la sortie possible des broussailles d'épines, toujours attachées aux pas des jeunes. Il saurait désormais gérer cette fortune, et ne pas l'employer à l'achat de beaux habits et de paires de gants pour aller admirer au Bois la fière amazone, cette ingrète qui n'avait eu pour sa misère qu'un regard moqueur, qu'un sourire ironique... Et pourtant, pourtant, qu'elle était admirablement belle cette Charmette Van Ritten ! Le cœur de Broze s'agitait, se troublait rien que d'y penser... Mais c'était fini ; il ne la reverrait jamais. Toute sa reconnaissance, toute sa puissance d'affection seraient données à la famille de l'organiste. Il lui tardait d'aller dire à Frantz :

— Merci, merci, vous me sauvez. J'accepte votre prêt, mais vous accepterez ma reconnaissance ; elle sera éternelle.

(A suivre.)

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE VASTE REMISE
Avec Cave voûtée dessous
Jardin très bien planté et en plein rapport.

Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.
S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

MAISON A VENDRE
Composée de 4 chambres à feu
AVEC GRAND VERGER
Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.
S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
MAISON
Avec Jardin & Servitudes
Sise à la Croix-Verte.
S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

A LOUER
A Saint-Martin-de-la-Place,
MAISON AVEC JARDIN
S'adresser à M. Henri DESLANDES.

MAISON A LOUER
Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

A LOUER
EN TOTALITÉ OU EN PARTIE
UN GRAND JARDIN, entouré de murs garnis d'espaliers en plein rapport; en outre, toutes les allées sont bordées de cordons de pommiers; une pompe se trouve dans le jardin, situé avenue de la gare de l'Etat, joignant la propriété de M. Rosset.
S'adresser à M. ROSSET.

APPARTEMENTS à LOUER
Pour personne seule ou pied-à-terre.
S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

A CÉDER
Pour cause de santé
MAGASIN DE LINGERIE
Au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} TAILLARD.

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE, 80 f. la pièce.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Pour cause de décès
UN
MAGASIN DE SABOTIER
Situé au Coudray-Macouard.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS
Un Fonds de M^d. Tailleur
S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

MAISON DE MODES
M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprêteuse.

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Co^a du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.
Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

PHARMACIE CLOSIER
La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Epargne.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE
Pour l'Ouest et le Centre de la France
SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès, par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.
S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

LE JARDIN
Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.
Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN - DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES
Publiée en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARCHE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.
La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.
Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.
La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).
Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures
ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le **Journal des Campagnes** est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S'
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188

Certifié par l'imprimeur soussigné,
LE MAIRE,